



NOTICE SOMMAIRE

SOMMAIRE

- O. GENERALITES
- 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE
- 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
- 3. ANNEXES PRIVATIVES
- 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE
- 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE
- 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

Maître d'Ouvrage

BOUYGUES IMMOBILIER ATLANTIQUE
9, rue F.Tanguy Prigent – CS 31109
35011 RENNES cedex

Maître d'œuvre

Cabinet BNR
37 rue de Bignon
35 510 CESSON SEVIGNE

0. GENERALITES

OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat descriptif a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit à CHATEAUGIRON le programme BEAU MATIN.

NOTE GENERALE

La présente notice décrit les équipements et prestations des appartements des 5 bâtiments qui composent le programme BEAU MATIN à Chateaugiron :

- Le bâtiment A : composé de 7 logements sur 3 niveaux et 1 appartement de type 2 accolé,
- Le bâtiment B : composé de 7 logements sur 3 niveaux,
- Le bâtiment C : composé de 7 logements sur 3 niveaux,
- Le bâtiment D : composé de 7 logements sur 3 niveaux.
- Le bâtiment E : composé de 7 logements sur 3 niveaux.

La résidence est composée de 36 logements, de 20 boxes de stationnement situés au RdC des 5 bâtiments, de 5 boxes indépendants et de 47 places de stationnement extérieures.

La construction se conformera :

. Aux cahiers des prescriptions techniques constitués par les documents techniques unifiés, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.

. Aux règles de construction et de sécurité.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé et mandaté d'une mission élargie.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : retard d'approvisionnements, défauts de fabrication; difficultés d'importation), le maître d'ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le maître d'ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de la résidence et de ses dépendances seront choisies par l'architecte en accord avec les instances administratives compétentes.

Tous les appartements bénéficient, soit d'une terrasse ou d'un jardin privatif, soit de balcons.

Les plans des appartements ont été conçus dans un souci de confort et d'élégance.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURES

1.1.1 Fouilles

Décapage de la terre végétale.
Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique.
Le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation des fondations.

1.1.2 Fondations

Suivant sondages et accord du bureau de contrôle, fondations réalisées par semelles filantes ou isolées, puits ou pieux.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs du sous-sol (périphérique et refend)

Les murs et refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés creux.

1.2.2 Murs de façades

Murs et façades seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings hourdés au ciment, épaisseur conforme aux calculs thermiques.

Côté intérieur, les murs et façades recevront un doublage constitué d'une plaque de plâtre et de polystyrène conformément à la réglementation thermique 2005.

Côté extérieur: les façades recevront un enduit projeté monocouche (bénéficiant d'une garantie décennale) et ponctuellement d'un enduit façon brique suivant les plans et localisations de l'architecte.

1.2.3 Murs pignons

Idem paragraphe 1.2.2.

1.2.4 Murs séparatifs de logements

Voiles béton armé ou maçonnerie, épaisseur suivant plans, recevant un doublage phonique ou thermique si nécessaire, ou cloison séparative en Placostyl SAD d'isolement acoustique conforme à la réglementation.

1.2.5 Murs extérieurs divers

Murs balcons,
réalisés en béton banché ou en maçonnerie d'agglomérés.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Voile béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés suivant plans.

1.2.7 Divers

Néant.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants

Dalles pleines en béton armé. L'épaisseur des dalles sera déterminée par l'ingénieur béton armé en accord avec le bureau de contrôle, en conformité avec les niveaux d'isolation phonique.

1.3.2 Planchers balcons et sous terrasses

Idem 1.3.1.

1.3.3 Planchers sur locaux divers chauffés

Idem 1.3.1.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés ou ouverts

Dalles pleines en béton armé, isolation thermique et coupe feu en sous-face des parties habitables par isolant projeté, épaisseur selon calcul thermique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons alvéolaires plâtre type Placopan de 50 mm d'épaisseur.

1.4.2 Entres pièces principales et pièces de service

Idem paragraphe 1.4.1.

1.5 ESCALIERS DES PARTIES COMMUNES

Escaliers en béton armé préfabriqués ou traditionnels pour accès aux différents niveaux.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION1.6.1 Conduits de fumée

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux

Par conduits en tôle spiralée suivant le système ventilation mécanique contrôlée.
Les conduits seront prévus dans des gaines techniques maçonnées ou cloisonnées.

1.6.3 Conduits de fumée chaufferie

Sans objet.

1.6.4 Ventilation haute chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Descentes en PVC ou en zinc suivant localisation.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

En tuyaux PVC.

1.7.3 Canalisation en sous face de plancher RdC

En tuyaux PVC. Les canalisations en zone voirie situées à moins de 1,20 m seront protégées mécaniquement,

1.7.4 Branchements aux égouts

Eaux usées : Installation des réseaux compris toutes sujétions jusqu'aux limites de propriété conformément aux prescriptions des services municipaux.

Eaux pluviales : Rejet aux réseaux conformément aux prescriptions des services techniques,

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Les charpentes seront constituées d'éléments en sapin traité, assemblés par connecteurs. La couverture sera en matériaux fibro de Kergoat. Références et coloris au choix de l'architecte.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Sans objet.

1.8.3 Souches de ventilation et conduits

Sorties extracteur VMC et ventilations diverses en PVC ou en tôle galvanisée. Les extracteurs VMC seront situés dans les combles techniques.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.2 Sols et plinthes dans les séjours, entrés, cuisines, bains, et wc :

Les sols des **entrés et séjours** ainsi que des **pièces humides** seront couverts d'un **revêtement PVC acoustique** conforme aux exigences de la NRA.(Nouvelle Réglementation Thermique). Un éventail de coloris sera proposé dans la gamme retenue. Les plinthes en sapin seront peintes et auront une hauteur de 7cm de hauteur.

2.1.2 Sols et plinthes des chambres et dégagement(s) :

Les sols des **chambres** seront revêtus d'une **moquette**. Un éventail de coloris sera proposé dans la gamme retenue. Les plinthes sapin seront peintes et auront une hauteur de 7cm de hauteur.

2.1.3 Sols des balcons

Les balcons seront recouverts d'une dalle béton surfacée.

2.1.4 Sols des terrasses accessibles

Les sols des terrasses seront revêtus de dalles :

- sur plot en béton lisse ou gravillonné sous complexe d'étanchéité, teinte au choix de l'architecte.
- sur sable en béton lisse ou gravillonné, teinte au choix de l'architecte pour les terrasses au Rez de Chaussée sur terres.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

Salles de bains : Il sera posé une faïence blanche.

Localisation :

- sur la périphérie de la baignoire, sur 2 m de hauteur,
- Au droit des lavabos sur colonne, 2 rangs de faïence seront posés.

Tablier de baignoire menuisé.

Salles de douches ou salles d'eau : Il sera posé une faïence blanche.

Localisation :

- sur la périphérie du bac à douche sur 2 m de hauteur,
- Au droit des lavabos sur colonne, 2 rangs de faïence seront posés.

Cuisine : Il sera posé une faïence blanche sur 0,60 m de hauteur environ sur la longueur de l'évier.

Les murs non recouverts de faïence recevront une peinture décrite au Chapitre 2.8.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Les revêtements sont décrits au chapitre 2.8. : « peintures, papiers peints, tentures ».

2.3 PLAFONDS

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Travaux décrits au paragraphe 2.8.1.3

2.3.2 Sous-face des balcons

Peinture type Pliolite ou similaire.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

L'ensemble des châssis sera en PVC teinte au choix de l'architecte. Les coulissants des séjours seront en ALU ou en PVC, teinte au choix de l'architecte. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant, et seront conformes à la réglementation acoustique. Dans certains cas les châssis des WC, des salles de bains ou de douches seront équipés de vitrage translucide

2.5 FERMETURES EXTERIEURES – PROTECTION SOLAIRE

Les baies concernées seront équipées de volets roulant PVC intégrés dans des coffres de type monobloc ou menuisés (suivants cas) à manœuvre par tringle.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries et bâtis métalliques.

2.6.2 Impostes en menuiserie

Les impostes seront réalisées dans le même matériaux que les cloisonnements.

2.6.3 Portes palières et portes intérieures

La porte palière des logements sera du type bloc porte iso phonique 3 points avec huisserie métallique. Elle sera peinte en blanc côté logement et peinte coté extérieur (teinte au choix de l'architecte). Serrure trois points à combinaison, œilleton, seuil à la Suisse, butoir.

Les portes intérieures donnant dans l'appartement seront de type isoplanes pré-peintes. Les portes seront équipées de poignées avec verrouillage pour les salles d'eau, salles de bains et w.c.

La porte palière du T2 RdC du bâtiment A est de qualité extérieure et peinte coté intérieur et extérieur.

2.6.4 Portes de placards (entrées des logements seules)

Portes coulissantes, coloris blanc, ossature acier prélaqué, panneaux en mélaminé. Ouverture de type battant un vantail toute hauteur pour largeur inférieure à 0,90 m, type coulissant pour largeur supérieure à 0,90 m.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Suivant plans.

2.7.2 Ouvrages divers

Grilles de ventilation diverses.
Mains courantes et garde-corps escaliers en maçonnerie et en acier peint.

2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES2.8.1 Peintures intérieures

2.8.1.1 Sur menuiseries

Brossage, impression, rebouchage, ponçage, application de deux couches de peinture glycérophtalique satinée blanche.

2.8.1.2 Sur murs

2 couches croisées d'impression de peinture « blanc mat » sur tous les supports pour l'ensemble des pièces.
L'état de finitions des supports permettra la mise en œuvre ultérieure d'un revêtement mural.
Peinture « blanc mat » sur les parois intérieures des placards

2.8.1.3 Sur plafonds

- a) WC, bains et cuisines :
Enduit pelliculaire, ponçage, époussetage et application de deux couches de peinture glycérophtalique, finition mate blanche.
- b) Pièces sèches :
Brossage, enduit pelliculaire, impression, rebouchage, ponçage et application d'une couche de peinture vinylique mate blanche.

2.8.1.4 Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Brossage et dégraissage si nécessaire, peinture antirouille en raccord et application de deux couches de peinture glycérophtalique blanche, finition satinée blanche.

2.8.2 Papiers peints

Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Blocs éviers, robinetterie

Pour tous les appartements, suivant plans, évier inox 18/10^{ème}, avec deux cuves et un égouttoir sur meuble mélaminé blanc deux portes et une étagère, robinetterie mitigeur.
Type TARTROU ou équivalent.

2.9.1.2 Evacuation des déchets

Un local poubelle est prévue en entrée de résidence. Voir Paragraphe

2.9.2 Equipements des sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution d'eau froide en tube acier ou PVC depuis le compteur général (location à la charge de la copropriété) jusqu'aux niveaux des étages par colonnes montantes situées en gaine palière, dérivation vers chaque appartement en cuivre ou PER à partir de la colonne avec compteurs divisionnaires individuels posés par le concessionnaire aux frais de l'acquéreur.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

L'eau chaude sanitaire sera produite par ballon électrique de capacité normalisée suivant la taille du logement.

2.9.2.3 Evacuations

Réalisées en PVC apparent.

2.9.2.4 Branchements en attente

Alimentations et vidange en attente pour lave-vaisselle et/ou lave linge positionnés selon plans architecte suivant cas.

2.9.2.5 Appareils sanitaires

L'ensemble des appareils sanitaires sera de couleur blanche :
- Baignoire, 1m70 de longueur, localisation suivant plans. –
- Cuvette W.-C. avec abattant double, chasse 3/6 l.
- Lavabo sur colonne, miroir et bandeau lumineux
- Receveur de douche dimensions suivant plan.

2.9.2.6 Robinetterie

Robinetterie mitigeuse.

2.9.3 Équipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Encastrée conformément aux normes. Tableau électrique semi-encastré avec portillon de fermeture.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon réglementation et normes.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Equipement suivant dernière réglementation en vigueur (Norme NF C 15-100).

2.9.4 Chauffage ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Le chauffage, de type électrique, sera assuré par convecteurs reliés à une horloge de programmation journalière

2.9.4.2 Appareils d'émission de chaleur

Dans toutes les pièces de vie, dans le séjour, et dans les autres pièces principales et la cuisine, les appareils d'émission de chaleur :

De type convecteurs F617 ATLANTIC pour les cuisines, salles de bain, salle d'eau, dégagements et chambres.

De type panneaux rayonnants SOLIUS ATLANTIC pour les séjours.

Localisation selon plans d'architecture.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards (1 placard par logement)

Deux tablettes intérieures en panneau de particules, revêtement mélaminé blanc, avec tringle porte-cintres pour placard inférieur à 1,00 m. Pour placard supérieur à 1,00 m, séparatif vertical avec une moitié équipée d'une barre de penderie et l'autre moitié traitée en étagères au nombre de 2, dans l'entrée ou dégagement et chambre suivant plan

2.9.6 Equipements de télécommunication

2.9.6.1 Télévision - Radio

Installation suivant normes avec deux prises par appartement (une prise dans le séjour, et une prise dans chambre principale suivant plan).

Réseau de distribution collectif la réception des chaînes hertziennes et la souscription d'abonnements individuels pour accès bouquets numériques.

2.9.6.2 Téléphone

Mise en place de fourreaux, câbles et prises conformément à la nouvelle réglementation en vigueur.

2.9.6.3 Interphone

Portier visiophone et combiné interphone dans les logements concernés.

Portes d'accès commandées par ventouses électromagnétiques ouvrable depuis chaque appartement concernés.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

Sans objet

3.2 PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Pour les boxes indépendants et les boxes du RdC de chaque bâtiment :
Voiles en béton armé ou maçonnerie de parpaings bruts.
Poteaux en béton armé.

3.2.2 Plafonds

Box situé en RdC des bâtiment : Dalle béton armé avec ou sans isolation thermique suivant nécessité.
Box indépendant : charpente apparente

3.2.3 Sols

Dallage ou dalle en béton armé traité en finition taloché ou enrobé.

3.2.4 Portes d'accès

3.2.4.1 Sur l'extérieur

De type basculante avec habillage en bois
Ouverture manuelle.
Les butées latérales seront amorties,

3.2.5 Ventilation

Ventilation naturelle des boxes.

3.2.6 Eclairage

Néant

3.3 JARDINS ET TERRASSES PRIVATIVES

3.3.1 Clôtures

Réalisation de haies vives par arbustes variés et clôture suivant plans et choix de l'architecte.

3.3.2 Sols

Les jardins privatifs seront engazonnés pour partie et suivant plans.
Les terrasses recevront des dalles sur plot sur complexe étanche suivant description du paragraphe 2.1.4.

3.3.3 Equipement électrique

Sans objet

3.3.4 Equipement de plomberie

Sans objet

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALL D'ENTREE DES IMMEUBLES.

4.1.1 Sols

Sol réalisé en carrelage Gré Cérame suivant projet de décoration architecte.

Plinthes de même nature si réalisation en Gré Cérame

4.1.2 Parois

Revêtus pour partie de panneaux bois vernis et de revêtement mural vinylique ou minéral suivant choix de l'architecte.

4.1.3 Plafonds

Rebouchage, préparation, ponçage, époussetage, enduit pelliculaire sur béton et application d'une peinture alkyde mate ou faux plafonds acoustiques suivant nécessité réglementaire

4.1.4 Porte d'accès et système de fermeture

Ensemble en aluminium laqué suivant plans architecte. Vitrage en verre feuilleté STADIP.

Fermeture par ventouses électromagnétiques commandées par le portier vidéo pour les logements concernés. (excepté pour logement A011)

4.1.5 Boîtes aux lettres

Ensemble de boîtes aux lettres normalisées.

Coloris choisi suivant le projet de décoration de l'architecte.

4.1.6 Equipements électriques

Eclairage par spots encastrés ou hublots réglés sur minuterie, allumage par boutons et détecteurs de mouvements.

4.2 CIRCULATIONS DU NIVEAU 0 ET COULOIRS DES ETAGES

4.2.1 Sols

Circulation au niveau du rez-de-chaussée réalisée suivant projet de décoration architecte. (Hall d'entrée)

Couloirs du Rez de Chaussée et des étages réalisés en moquette ou en PVC suivant exigence acoustique.

4.2.2 Murs

Rebouchage, ponçage, égrenage et projection d'un enduit projeté type « Bagar Décor » ou toile de verre.

4.2.3 Plafonds

Rebouchage, préparation, ponçage, époussetage, enduit pelliculaire sur béton et application d'une peinture alkyde mate.

4.2.4 Portes sur communs et façades de gaines

Façades de gaines techniques : ensemble menuisé, composé de portes et impostes menuisées. Finition peinture. Degré pare-flamme conforme à la réglementation.

4.2.5 Equipement électrique

Hublot ou appliques placés sur minuterie, allumage par détecteurs de présence.

Une prise de courant ménage 10/16 A + T suivant réglementation dans circulation

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Néant

4.4 CAGE DE L'ESCALIER, SAS ESCALIER

4.4.1 Sols (escaliers, paliers sas)

Réalisés en béton armé et recouverts d'un revêtement PVC ou moquette suivant choix architecte.

4.4.2 Murs escalier et paliers

Béton ou parpaing hourdé de ciment revêtu d'un enduit projeté type BAGAR DECOR.

4.4.3 Plafonds (escaliers et paliers)

Enduit projeté type BAGAR DECOR.

4.4.4 Main courante

Main courante et garde-corps acier finition peinture.

4.4.5 Eclairage

Hublot ou applique à chaque niveau commandé par bouton poussoir et détecteur de mouvements placé sur minuterie.

4.5 LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 Local poussette (RdC des bâtiments)

Murs en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés peint,
Peinture de sol.

Un hublot en simple allumage et détecteur de mouvements sur minuterie.

4.5.2 Local machinerie d'ascenseur

Néant

4.5.3 Locaux ventilation mécanique

Sans objet.

4.5.4 Local ménage (situé au RdC du bâtiment A)

Murs en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés peint,
Peinture de sol.

Un hublot en simple allumage sur inter

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS

Néant

5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE

Néant

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

Installations en attente de raccordement par le service France TELECOM.
Colonne montante en gaine palière réservée à cet effet, distribution conforme aux prescriptions du concessionnaire.

5.3.2 TV et radio

Installation collective dans une gaine palière, raccordements individuels et arrivés dans chaque appartement suivant article 2.9.6.1.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE, EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Apports volontaires des déchets au local poubelle situé en entré de résidence. Une aire de ramassage permettra de disposer les conteneurs le jour du ramassage.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES APPARTEMENTS

Conduits verticaux en tôles galvanisées placées en gaine.
Bouches d'extraction dans pièces humides et entrées d'air dans pièces sèches.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptage

Un comptage général situé dans un regard extérieur ou local intérieur, à un emplacement à définir avec le service des eaux.

5.6.2 Colonnes montantes

Placées en gaines réservées à cet effet.

5.6.3 Branchements particuliers

Raccordements en attente pour pose de compteurs à la charge des copropriétaires.

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1 Comptage des services généraux

Un comptage ascenseur et un comptage services généraux pour chaque cage d'escalier.
Ces comptages seront situés en gaine.

5.7.2 Colonnes montantes

Colonne montante agréée EDF placée dans la gaine palière.

5.7.3 Branchements et comptages particuliers

Un comptage pour chaque appartement à la charge de l'acquéreur.
Un disjoncteur pour chaque appartement placé suivant plans.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES (dans l'emprise du terrain)

6.1 VOIRIE D'ACCES

Voirie d'accès réalisé en enrobés.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Circulations piétonnes extérieures en enrobé ou en stabilisé suivant plan.

6.3 ESPACES VERTS COMMUNS

6.3.1 Arbres et arbustes

Plantation de haies vives et de arbres à haute tige suivant choix de l'architecte.

6.3.2 Engazonnement

Engazonnement au droit des bâtiments

6.3.3 Arrosage

Un point d'eau sera prévu pour la résidence

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 Signalisation entrée de résidence

Éclairage entrée suivant plans architecte.

6.4.2 Éclairage cheminement piétons

Suivant plans architecte.

6.5 CLOTURES

6.5.1 Clôtures pare-vue

Les terrasses privatives et balcons seront séparés par des pare vue. Emplacement selon plans.

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 Eau

Fouille en tranchée et regard de comptage pour alimentation des bâtiments.

6.6.2 Electricité

Alimentation depuis le réseau EDF, emplacement suivant plan.

6.6.3 Egouts

Réalisation de fouilles en tranchées, mise en place des canalisations et branchement sur le réseau public.

6.6.4 Télécommunications

Fouilles, mise en place des fourreaux suivant indications des services concessionnaire jusqu'aux immeubles.

6.6.5 Evacuation des eaux de pluie

Raccordement au réseau public ou sur puisard suivant prescriptions des services techniques municipaux.